

# 2013



## RAPPORT ANNUEL

# ASSAINISSEMENT

Compétence assistance à l'assainissement des eaux usées  
& traitement des boues de stations d'épuration

# Le mot du Président



Le contexte économique global très tendu de l'année 2013 a entraîné inévitablement des conséquences défavorables pour le SYDED (baisse des prix de reprise des matériaux, hausse des coûts des énergies et des transports). Malgré cela, les diverses missions proposées aux collectivités adhérentes ont pu être poursuivies et même enrichies.

Ainsi, dans le domaine du **Traitement des Déchets**, l'engagement en faveur de la valorisation et la réduction n'a pas été relâché, bien au contraire. Grâce notamment à l'élargissement des consignes de tri des emballages en plastique, les quantités recyclées ont encore augmenté, ce qui a conduit les élus à opter pour la poursuite de cette expérimentation en la généralisant à l'ensemble du territoire en 2014.

De même, les actions de réduction des déchets ont été renforcées par le développement notable du compostage collectif dans les écoles, les collèges, les EHPAD, etc.

L'activité **Bois-énergie** a été marquée par la construction et la mise en service de deux nouveaux réseaux de chaleur à Thégra et Cahors, ce dernier étant le plus important réalisé à ce jour par le SYDED. Comme prévu, des études pour l'opération de densification des réseaux existants ont été lancées, en complément de celles consacrées aux futurs projets.

Cette année, le poids de l'activité **Eau Potable** s'est sensiblement amplifié. Outre l'augmentation significative des missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage, cette évolution s'explique par la prise en charge de l'assistance aux collectivités pour la gestion des services publics.

En parallèle, les travaux pour la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable se sont poursuivis pour une finalisation prévue à l'automne 2014.

En matière d'**Assainissement** aussi, l'éventail des missions s'est élargi par le démarrage progressif de l'assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif, permettant de prendre le relais de l'appui apporté jusqu'alors par les services de l'état.

Le travail mené pour l'harmonisation de la gestion des services publics d'assainissement non collectifs s'est concrétisé par l'adoption d'un règlement départemental des SPANC.

Quant à l'activité **Eaux Naturelles**, sur le volet de la connaissance, les pratiques de prélèvement ont été consolidées dans une démarche qualité pilotée par l'Agence de l'eau, alors qu'en termes d'assistance à la gestion des eaux de baignade, de nouveaux outils informatiques, créés en interne, contribuent désormais à une meilleure information du public et des responsables des sites de baignade.

Par ailleurs, pour ce qui concerne ces dernières activités, Eau Potable, Assainissement et Eaux Naturelles, je tiens à noter la signature d'un accord-cadre avec l'Agence de l'eau et le Conseil général, pour une durée de 6 ans (2013-2018), acte qui formalise notre volonté commune d'œuvrer pour une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques.

L'ensemble de ces réalisations démontre une fois de plus la pertinence d'une organisation à l'échelle départementale sur un territoire à prédominance rurale. Il est le résultat de l'implication des élus et du personnel qui, engagés dans une démarche d'amélioration continue, s'efforcent d'offrir un service public de qualité au meilleur prix.

Bernard CHOULET

# SOMMAIRE

## SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique .....	4
Compétences.....	4
Adhérents .....	4
Organisation .....	5
Moyens humains.....	6
Moyens matériels.....	7
Bilan financier global .....	8
Faits marquants.....	9

## ASSAINISSEMENT

Avant-propos .....	12
Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées.....	13
Principe.....	13
Contexte départemental de l'assainissement collectif.....	14
Adhésions.....	16
Interventions .....	17
Projets.....	18
Financement.....	19
Traitement des boues de STEP .....	20
Principe.....	20
Étendue de la compétence .....	20
Contexte départemental des boues.....	20
Adhésions.....	21
Interventions .....	22
Projets.....	23
Financement.....	23
Assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.....	24
Principe.....	24
Étendue de la compétence .....	24
Adhésions et contexte départemental .....	24
Interventions .....	25
Projets.....	27
Financement.....	27

## En savoir PLUS...

Actions de communication.....	30
Pour les scolaires .....	30
Pour les élus locaux.....	30
Pour le grand public.....	31
Prévention des risques .....	32
Santé – sécurité : la prévention .....	32
Environnement : la maîtrise des impacts.....	32

# PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

## FORME JURIDIQUE

### ■ UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil général. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

### ■ UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

### ■ UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même la gestion du service public.

## COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
  - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
  - Traitement des déchets non valorisables
  - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
  - Réalisation de réseaux de chaleur
  - Gestion des réseaux de chaleur
  - Développement des énergies renouvelables
- **Production de l'eau potable :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production
- **Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
  - Suivi de la qualité des milieux aquatiques
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

## ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leurs territoires.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
12 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	13 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	64 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	139 collectivités chargées de l'assainissement des eaux usées	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles
340 communes du Lot + 2 de l'Aveyron	11 réseaux 821 abonnées	3 stations de pompage 118 missions de suivi	Adhérents : 17 "ANC", 122 "AC", 89 "Boues"	3 réseaux de suivi 23 sites de baignade

179 760 habitants (pop. municipale INSEE 2013).  
201 415 habitants (pop. DGF 2009 : population totale + résidences secondaires)

# ORGANISATION

En tant qu'organisme public, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

## ■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

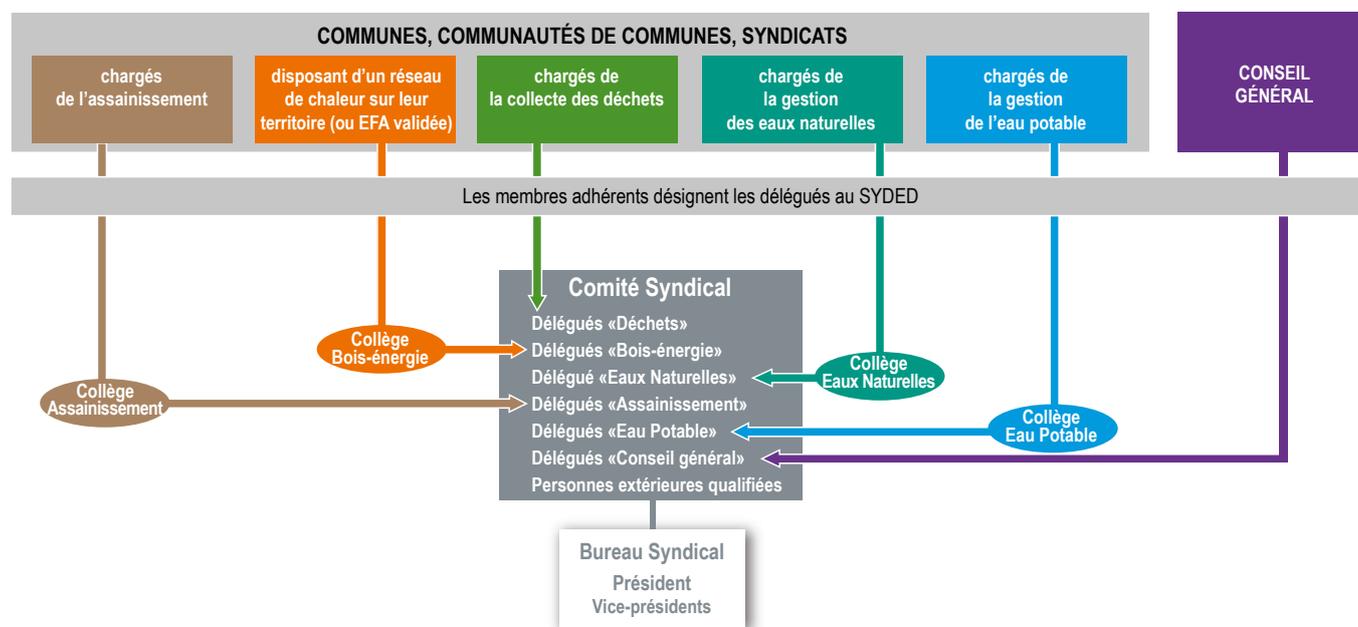
La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

### • 5 Commissions spécifiques :

- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

### • 4 Collèges :

- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.



## ■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

# MOYENS HUMAINS

## Effectif total au 31/12/2013 : 272 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

## Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, études / développement / travaux, communication, qualité / sécurité / environnement, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour  
659 habitants



### DIRECTION

#### LES SERVICES SUPPORTS

**49 agents :**

administratif, ressources humaines,  
communication, qualité / sécurité / environnement,  
études / développement / travaux, coordination de l'exploitation...

#### LES SERVICES OPERATIONNELS

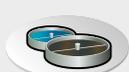
**221 agents :**

EAUX  
NATURELLES



3 agents

ASSAINISSEMENT



12 agents

EAU  
POTABLE



8 agents

RÉSEAUX  
DE CHALEUR



5 agents

ENTRETIEN  
MAINTENANCE



7 agents

CENTRES DE TRI



134 agents

VERRE



6 agents

AMÉLIO. COLLECTE  
& PRÉVENTION



5 agents

DÉCHETTERIES



32 agents

VALORISATION  
BOIS & VÉGÉTAUX



4 agents

NON  
VALORISABLES



5 agents

Sur les 221 agents des services opérationnels,  
12 sont affectés à la compétence "Assainissement".

# MOYENS MATÉRIELS



## ■ ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 21 ISDI (gravats),
- 11 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

## ■ ÉQUIPEMENTS MOBILES

- 18 camions polybennes,
- 7 remorques PL,
- 30 engins de manutention (télescopiques, tractopelles, pelles...),
- 3 broyeurs et 1 crible (végétaux + bois),
- 41 véhicules légers,
- 300 bennes.



# FAITS MARQUANTS

L'année 2013 en bref...

## DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 125 569 tonnes de déchets, dont :

■ 31 803 tonnes de recyclables ■ 41 932 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ■ 51 834 tonnes d'apports en déchetteries

L'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, concernant 80 % de la population lotoise (secteurs de Catus et Saint-Jean-Lagineste) et menée en partenariat avec Eco-Emballages, s'est poursuivie.

Les opérations de compostage collectif ont encore été renforcées, avec 13 établissements supplémentaires qui bénéficient de l'accompagnement du SYDED (principalement des collèges et des écoles).

Un nouveau logo a fait son apparition, il rassemble tous les acteurs du département qui s'engagent en faveur de la réduction des déchets.



Le SYDED a poursuivi le programme de **réhabilitation et d'optimisation des déchetteries**. Par ailleurs, il a confirmé son engagement en faveur des orientations définies par le Grenelle de l'environnement par la contractualisation avec deux éco-organismes : ECODDS (déchets diffus spécifiques) et ECO-MOBILIER (meubles).

## BOIS-ÉNERGIE



### Exploitation des réseaux de chaleur

Le SYDED gère **11 réseaux**, avec 821 bâtiments raccordés au total. Leur exploitation représente **1 135 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année**.

### Construction des réseaux de chaleur

La 2<sup>ème</sup> phase des travaux d'extension du réseau de Figeac (Nayrac) est quasiment achevée. Les réseaux de chaleur de Cahors et Thégra ont été mis en service en octobre 2013. Les travaux du réseau de chaleur de Lacapelle-Marival ont débuté en septembre 2013 pour une mise en service en octobre 2014.

## EAU POTABLE

Signature de l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SYDED pour la période 2013 – 2018.

### Gestion opérationnelle

Le SYDED a poursuivi l'**exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès** : 391 788 m<sup>3</sup> d'eau vendus.

La **révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable** s'est poursuivie en 2013. Des études ont été affinées pour la réalimentation de la commune de Caillac, la sécurisation du secteur de Martel et l'interconnexion des communes de Bétaille et Vayrac.

### Assistance technique

Près de 118 missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées auprès des collectivités membres.

Depuis juillet 2013, le SYDED propose ses services pour l'**assistance à la gestion des services publics**. 33 collectivités ont adhéré à cette option en 2013. Le SYDED a également assisté deux collectivités pour le renouvellement de leur contrat de délégation de service public.



## ASSAINISSEMENT

Renouvellement de la convention de délégation des missions du Conseil général, pour une période de 3 ans (2014 – 2016).

Signature de l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SYDED pour la période 2013 – 2018.

### Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées

279 interventions ont été réalisées sur 186 stations d'épuration du département.

34 opérations dans le cadre de l'**assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** sont suivies par les agents du SATESE au 31 décembre 2013.

Démarrage progressif d'une mission d'**assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif (ATGSPAC)**, permettant de prendre le relais de l'appui jusqu'alors apporté par les services de l'État.

### Traitement des boues de stations d'épuration

13 275 tonnes de boues ont été traitées en 2013, principalement en compostage et épandage, pour 56 collectivités adhérentes.

### Assistance à l'assainissement non collectif

Aboutissement de la démarche d'harmonisation des pratiques entre SPANC, concrétisée par un modèle de règlement de service à usage départemental.



## EAUX NATURELLES



Renouvellement de la convention de délégation des missions du Conseil général, pour une période de 3 ans (2014 – 2016).

Signature de l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SYDED pour la période 2013 – 2018.

### Connaissance des eaux naturelles

Extension du réseau territorial de mesure de la qualité des eaux du SAGE Célé avec la création d'un suivi sur les eaux souterraines.

Arrêt du réseau de suivi du Plan d'Action Territorial du bassin viticole, en raison de la clôture de la première phase de ce programme d'actions concertées.

Consolidation des pratiques de prélèvement d'eaux naturelles, dans le cadre d'une démarche qualité pilotée par l'Agence de l'eau.

### Assistance à la gestion des eaux de baignade

Développement du modèle de prévision de la qualité des eaux sur la rivière Lot et les plans d'eau.

Création d'un nouveau site internet grand public pour le dispositif Inf'eau loisirs ([infeauloisirs.fr](http://infeauloisirs.fr)).

Amélioration de la diffusion quotidienne des informations aux responsables de baignades grâce aux fonctionnalités du nouvel extranet.

Mise en place d'un partenariat avec l'Agence de Développement Touristique du Lot ayant conduit à la mise en ligne d'informations détaillées pour chaque site de baignade recensé ([www.tourisme-lot.com](http://www.tourisme-lot.com)).

# Activités **"ASSAINISSEMENT"**

---

# AVANT-PROPOS

Le **SYDED** assure une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, depuis 2011, sur délégation du Conseil général de l'ensemble des activités de son Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE).

Cette extension du champ d'intervention du SYDED est une conséquence de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 et répond à la volonté des collectivités de pouvoir continuer à **bénéficier d'une assistance technique spécialisée de qualité**, capable de s'adapter aux nouveaux besoins générés par l'évolution du contexte réglementaire et institutionnel.

Le SYDED intervient auprès des collectivités gestionnaires de l'assainissement des eaux usées domestiques sur trois volets :

- L'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées,
- Le traitement des boues de stations d'épuration,
- L'assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.

Cette mission s'est vue confortée en 2013 dans sa pérennité et dans ses financements par deux faits marquants consolidant le rôle d'interlocuteur départemental désormais reconnu au SYDED dans ce domaine :

- La signature en date du 15 octobre 2013 d'un Accord-cadre avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne formalisant un partenariat technique et financier pour la période 2013 – 2018 ;
- Le renouvellement de la convention de délégation des missions du Conseil général, reconduite pour une nouvelle période de 3 ans (2014 – 2016), permettant, entre autres, de bénéficier des services mutualisés de 4 laboratoires d'analyses publics départementaux (Lot – Gers – Tarn – Tarn et Garonne) qui se sont regroupés afin de garantir la pérennité d'un service public de proximité moderne et performant.



Filterre planté de roseaux à Arcambal

# ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

## PRINCIPE

Depuis la disparition de l'aide technique apportée aux collectivités par les services de l'État, la mission d'Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées intègre les trois volets suivants :

- un "appui technique à l'exploitation des systèmes d'assainissement" (ATESA), déployé par de nombreuses interventions de terrain et permettant :

- de mesurer le fonctionnement et d'améliorer les performances des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées notamment via des prélèvements et analyses donnant lieu à des expertises et conseils,
- une aide concrète à la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire telle que définie par l'arrêté du 22 juin 2007 et la circulaire du 29 septembre 2010,
- la fourniture de données et la production des documents permettant aux collectivités de bénéficier des aides financières de l'Agence de l'eau,
- l'organisation en collaboration avec le Centre National de la Formation Publique Territoriale (CNFPT) de cycles de formation des agents d'exploitation.

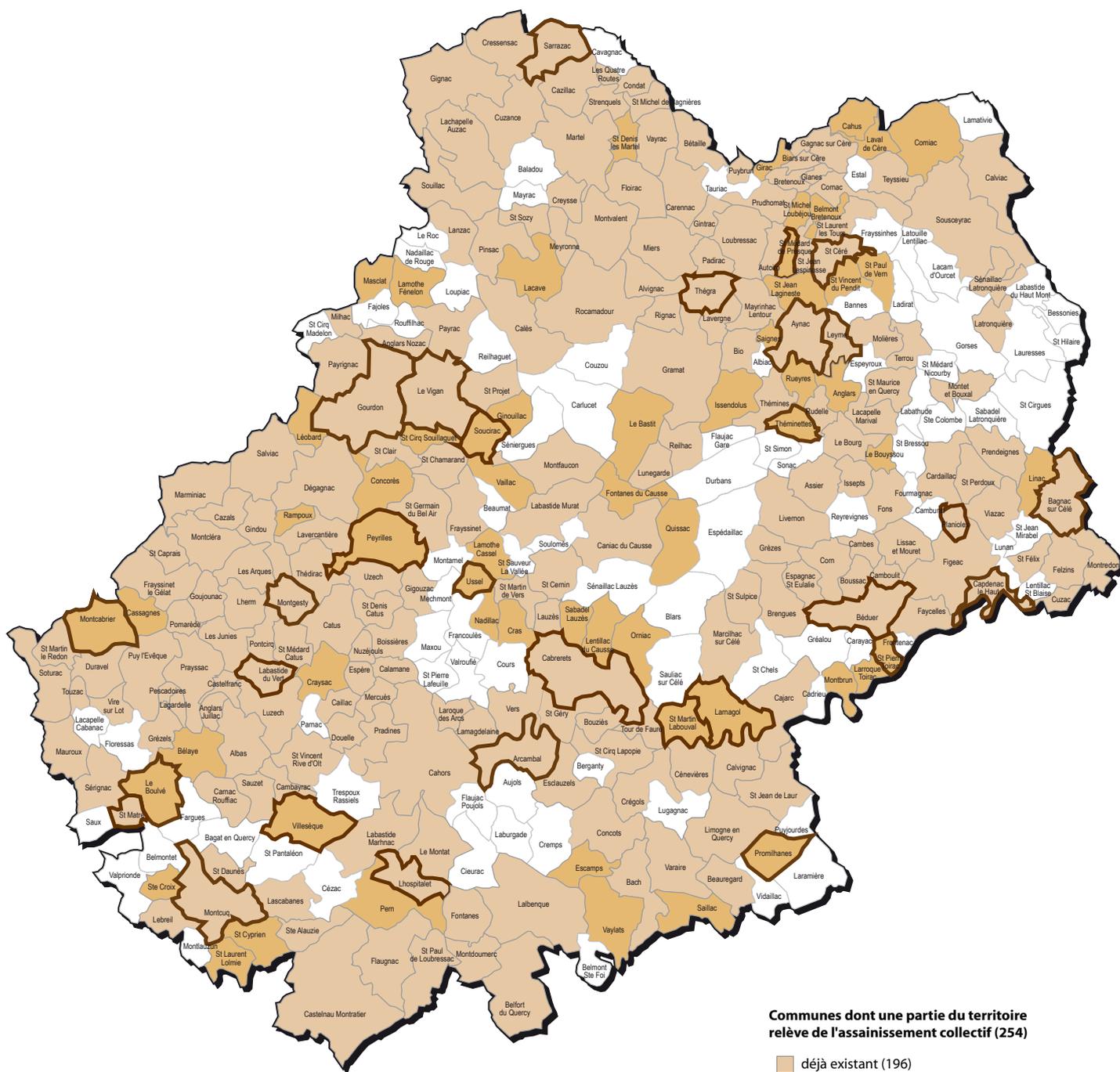
- une "assistance technique à la gestion du service public de l'assainissement collectif" (ATGSPAC), constituant un support administratif, technique, juridique et financier pour la gestion du service public d'assainissement collectif (SPAC) en assurant notamment sur demande des collectivités adhérentes :

- l'aide à la rédaction des Arrêtés d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques et de documents tels que le Règlement d'assainissement.
- la production du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et la transmission automatisée des données à l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement,
- le conseil sur l'optimisation du montant de l'Aide à la Performance Epuratoire versée par l'Agence de l'eau,
- en cas de Délégation de service public (DSP), le renouvellement et le suivi du contrat.

- un "accompagnement technique des opérations d'assainissement" (ATO) représentant une Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) élargie permettant de l'accompagner depuis la toute première définition des besoins jusqu'à l'achèvement de l'opération, l'ATESA prenant ensuite le relais. Bien que pouvant varier en fonction de la nature de l'opération, cet accompagnement consiste pour la majorité des cas à :

- réaliser l'étude préalable de définition des travaux,
- étudier la faisabilité économique de l'opération,
- aider au recrutement du maître d'œuvre,
- suivre le déroulé de l'opération et la réception des travaux.

## ■ L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES



**Communes dont une partie du territoire relève de l'assainissement collectif (254)**

■ déjà existant (196)

■ à créer (58)

■ Communes sur lesquelles une opération d'assainissement collectif est engagée (30)

□ Communes dont la totalité du territoire relève de l'assainissement non collectif (86)

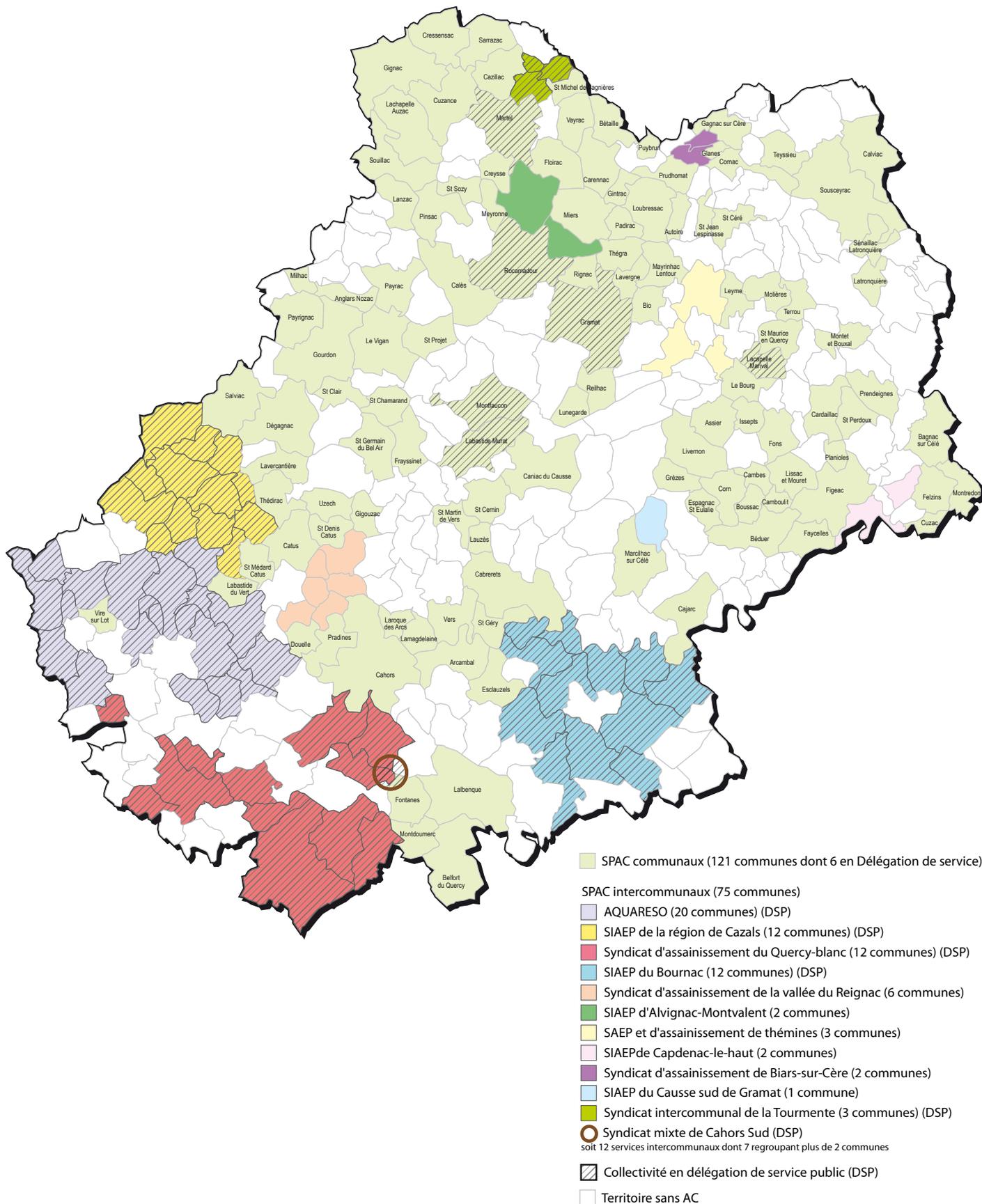
**196 communes disposant d'un assainissement collectif**  
sur la partie la plus urbanisée de leur territoire

**144 communes sans assainissement collectif,**  
dont 86 communes ayant fait le choix réglementaire  
de ne pas recourir à l'assainissement collectif

## ■ LES MODES DE GESTION

Au 31 décembre 2013, on dénombre pour le département du Lot 133 collectivités gestionnaires d'un service public d'assainissement collectif (SPAC) réparties en :

- 121 SPAC communaux,
- 12 SPAC intercommunaux dont le territoire s'étend sur 75 communes.



La gestion de ces SPAC s'effectue majoritairement en régie, seules 12 collectivités (6 communes et 6 EPCI) ont recours à une Délégation de Service Public (DSP).

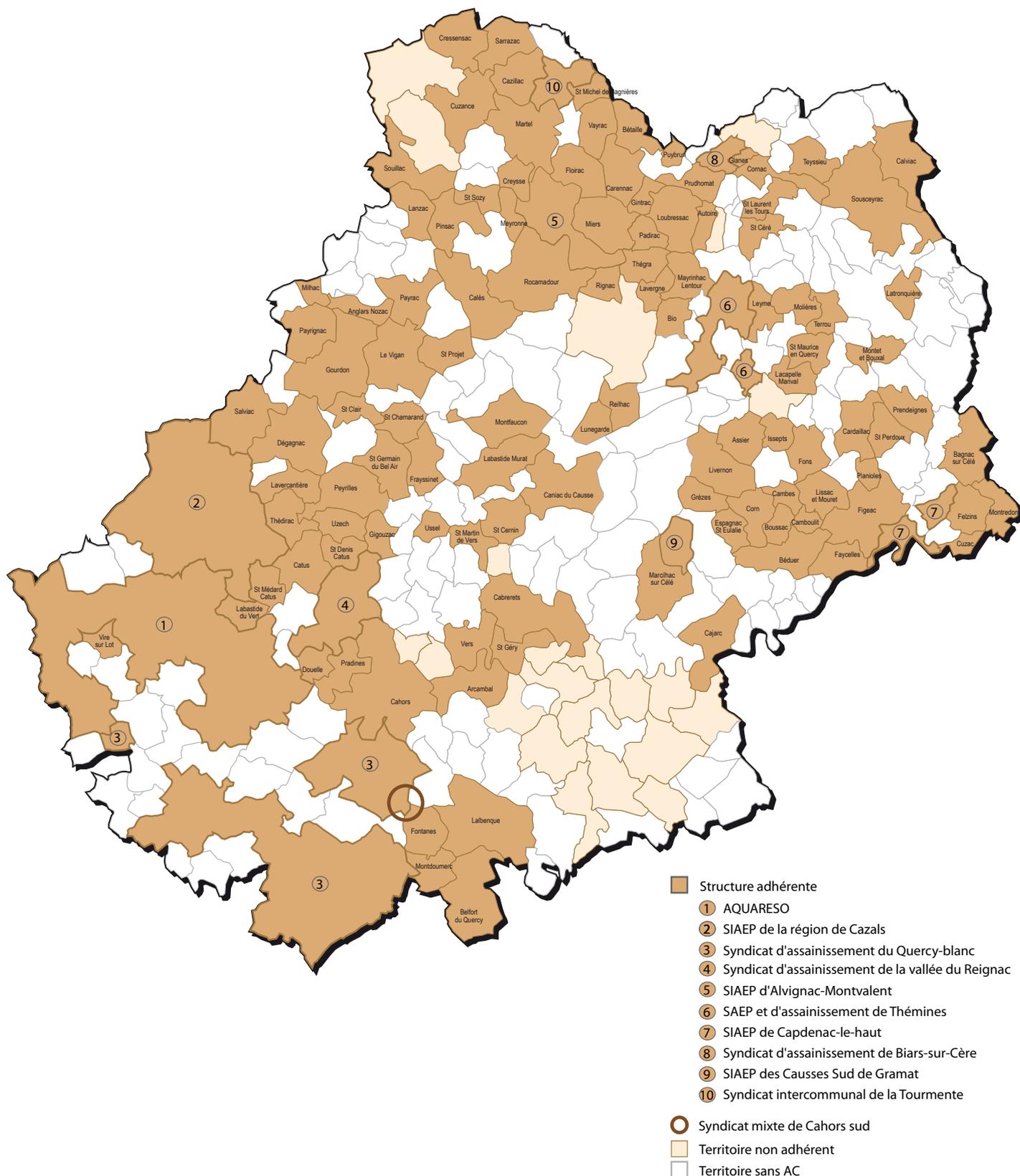
# ADHÉSIONS

Au 31 décembre 2013, **122 collectivités** gestionnaires de SPAC sont **adhérentes au SYDED** (adhésion en 2013 de 3 nouvelles collectivités : Peyrilles, Prendeignes, Sarrazac).

Les non-adhésions concernent 1 syndicat intercommunal (Syndicat du Bournac) et 11 communes dont 6 ont seulement en gestion le réseau de collecte, car raccordées sur la station d'épuration d'une autre collectivité (Gagnac-sur-Cère, La Chapelle-Auzac, Lamagdelaine, Laroque-des-Arcs, Sénaillac-Latronquière, Saint-Jean-Lespinasse). Les 5 autres collectivités non adhérentes sont Esclauzels, Gignac, Gramat, Lauzès, Le Bourg.

Le parc départemental des infrastructures au 31 décembre 2013 est composé de 201 stations d'épuration pour une capacité organique de traitement totale installée voisine de 208 500 Equivalents habitants (EH).

Les adhésions au SYDED correspondent à **185 stations d'épuration, représentant 92,5 % du parc** et 195 762 EH de capacité installée (soit 93,9 %).



## ■ L'APPUI TECHNIQUE À L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT (ATESA)

Au cours de l'année 2013, **8 nouvelles stations d'épuration** (step) ont été mises en service par les collectivités adhérentes et sont désormais suivies :

- **CARNAC-ROUFFIAC Bourg** : 70 Equivalents habitants (EH)  
Traitement par filtre à sable
- **CASTELNAU-MONTRATIER Boisse** (remplacement step existante) : 50 EH  
Traitement par fosse toutes eaux + épandage
- **MARTEL Bourg** (remplacement step existante) :  
2 300 EH en pointe et 1 800 EH permanents  
Traitement par filtres plantés de roseaux (photo ci-contre)
- **PRENDEIGNES Bourg** : 70 EH  
Traitement par filtres plantés de roseaux
- **SAINT-GERY Les Masseries** : 190 EH  
Traitement par filtres plantés de roseaux
- **SARRAZAC Bourg** : 150 EH  
Traitement par filtres plantés de roseaux
- **SOTURAC Cavagnac** : 40 EH  
Traitement par filtre enterré
- **UZECH LES OULES La Remise** : 20 EH  
Traitement par filtre enterré



**279**  
visites de stations  
**976**  
échantillons prélevés  
**4717**  
paramètres déterminés  
**43 250 km**  
parcours

Le programme des interventions 2013 a concerné 186 stations d'épuration (y compris l'ancienne et la nouvelle de Martel) au travers de visites régulières dont le nombre varie d'une à cinq par an, en fonction essentiellement de la capacité de la station et de la filière de traitement.

**Ainsi, 279 interventions ont été réalisées sur l'année se répartissant comme suit :**

- 129 visites avec analyses
- 62 visites simples
- 88 visites courantes associées à des mesures d'autosurveillance réglementaires effectuées soit par le SYDED (au nombre de 49), soit par les exploitants des stations (au nombre de 39).

À ces visites régulières il faut ajouter l'organisation d'une session de formation (15 agents sur deux journées) en partenariat avec le CNFPT destinée aux préposés à l'entretien des stations d'épuration les 28 et 29 mars 2013 : "surveillance et exploitation des systèmes d'épuration par cultures fixées et par cultures libres".

**À noter que le programme 2013 d'assistance technique contractualisé entre le SYDED et l'Agence de l'eau Adour-Garonne a pu être intégralement réalisé.**

Enfin pour mémoire, citons la réponse à un certain nombre de sollicitations ponctuelles liées à des opérations ou événements spécifiques : étude sur les zones de rejet végétalisées (ZRV), programmes ou schémas territoriaux, pollutions suite à dysfonctionnement de step, déversements toxiques dans réseaux d'assainissement...

## ■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX GESTIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ATGSPAC)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'assistance apportée par les services de l'État aux collectivités en matière de délégation ou de gestion des services publics (DSP – GSP) d'assainissement, s'est arrêtée. Le Comité Syndical du SYDED a décidé, en date du 13 septembre 2012, de proposer la continuité de ce service.

En 2013, l'ATGSPAC a donc consisté, au cas par cas, à répondre aux **demandes d'aide ou de conseil des gestionnaires de SPAC**. Il faut y ajouter l'**appui technique pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public (DSP)** d'une commune, celle de Labastide-Murat.

Afin de préparer la mise en place d'un appui technique pour la production du RPQS, document à produire chaque année par les collectivités, le logiciel **GSEA** a été acquis et 2 agents ont été formés à l'utilisation de ce nouvel outil.

## ■ L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT (ATOA)

**13 nouvelles opérations** ont fait l'objet d'un accord d'intervention signé entre le SYDED et la collectivité maître d'ouvrage, soit au total, **40 opérations** depuis le démarrage de la mission en juillet 2011.

Ces 40 interventions formalisées concernent des opérations de plusieurs natures :

- 11 créations de nouveaux systèmes d'assainissement (réseau + station d'épuration),
- 8 extensions ou réhabilitations de réseaux de collecte,
- 13 constructions ou réhabilitations de stations d'épuration,
- 8 réalisations d'études (révision zonage, préfaisabilité...) dont 2 concernant la réutilisation des eaux usées traitées, entre autres pour l'arrosage d'espaces verts.

Au 31 décembre 2013, 34 opérations étaient en cours.

À noter qu'en raison de la complexité croissante du contexte réglementaire, et d'une évolution plutôt défavorable des prestations de maîtrise d'œuvre, le nombre de journées réellement consacrées pour l'accompagnement des opérations a été plus important que prévu sur les accords d'intervention formalisés avec les collectivités.



## PROJETS

• **ATESA** : poursuite de la mission conformément aux partenariats avec l'Agence de l'eau et le Conseil général et en intégrant une aide des collectivités pour la réponse progressive à l'ensemble de leurs contraintes réglementaires.

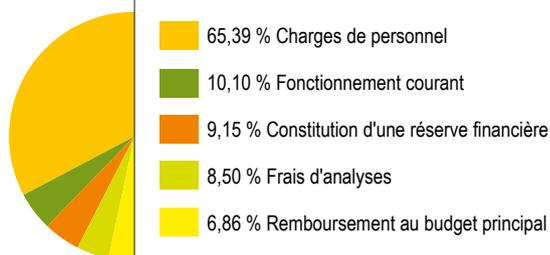
• **ATGSPAC** : intensification de la mission avec :

- mise en place progressive de l'appui technique pour la rédaction du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service.
- aide à l'optimisation du montant de l'Aide à la Performance Epuratoire (APE) attribuée par l'Agence de l'eau suite aux **nouvelles modalités de calcul mises en place en 2013**,
- suivi et renouvellement des contrats de DSP dans la continuité du service assuré antérieurement par la DDT.

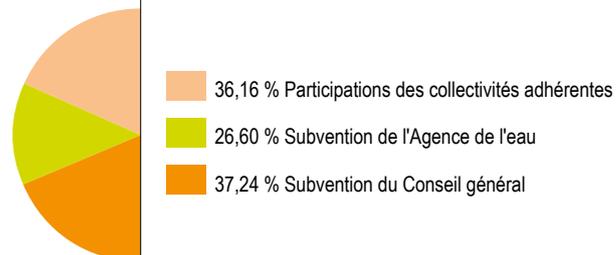
• **ATOA** : la relative stabilisation du nombre de nouvelles sollicitations permettra de faire face à la mobilisation nécessaire aux grosses opérations en cours (step Gourdon et Saint-Céré, schémas directeurs Cahors et Figeac...) et à la **complexification des dossiers**.

# FINANCEMENT

**DÉPENSES : 546 258 €**



**RECETTES : 551 067 €**



**Tarifs 2013 :**

Délibération du 20/12/2012 - Réf. 2012-CS5-144

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Assistance technique de base		Tarifs H.T.	
Capacité épuratoire installée inférieure ou égale à 400 eq. hab.		Forfait	180,00 €
Capacité épuratoire installée supérieure à 400 eq.hab.		Par eq. hab. Temps sec	0,45 €
Interventions spécifiques		Tarifs H.T.	
Mesure d'autosurveillance (bilan 24 heures)		Forfait	750,00 €
Études particulières	- Intervention technicien	Journée	500,00 €
	- Échantillon automatique ou analyseur enregistreur	Journée	65,00 €
	- Analyseur simple	Journée	25,00 €
	- Frais d'analyses	Tarif du marché laboratoires	

## ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

	Tarifs H.T.
Forfait minimum incluant 3 jours d'intervention	700,00 €
Journée supplémentaire au-delà de la troisième	500,00 €

# TRAITEMENT DES BOUES DE STEP

## PRINCIPE

Le SYDED assure depuis 2012, le traitement des boues liquides ou pâteuses par tout mode (épandage, compostage, dépotage, filière spécialisée...).

L'année 2013 constitue donc la seconde année d'exercice de la fonction « producteur de boues » pour ce qui concerne son volet traitement.

## ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED assure cette compétence pour le compte des communes et groupements de communes compétents en matière d'assainissement collectif. Il procède à l'enlèvement des boues, quelle que soit leur nature, sur le site de leur production et se charge de la totalité de la filière de traitement dans le respect des exigences réglementaires.

## CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DES BOUES

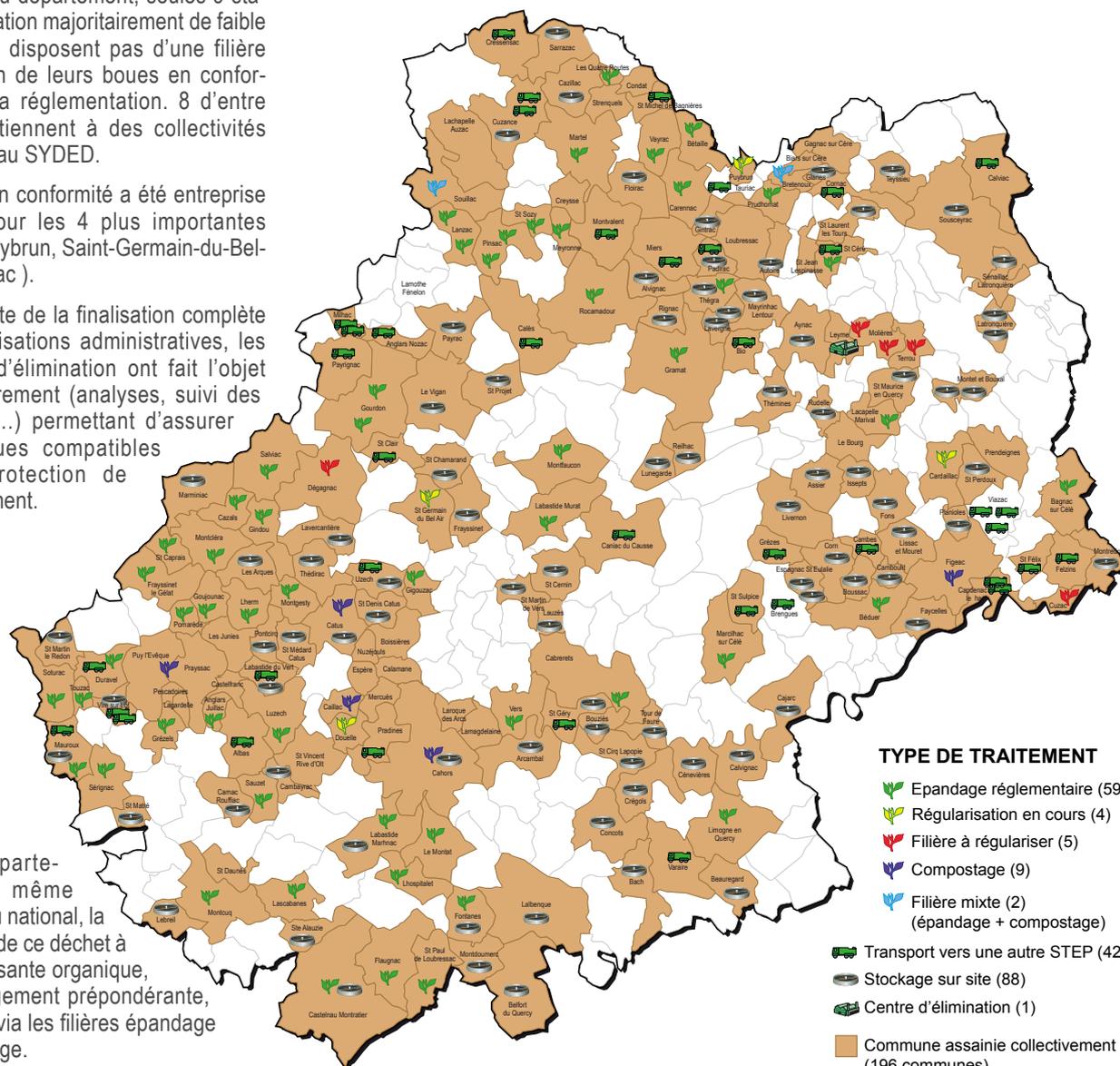
### ■ LES DIFFÉRENTS TYPES DE TRAITEMENT

Au niveau du département, seules 9 stations d'épuration majoritairement de faible capacité ne disposent pas d'une filière d'élimination de leurs boues en conformité avec la réglementation. 8 d'entre elles appartiennent à des collectivités adhérentes au SYDED.

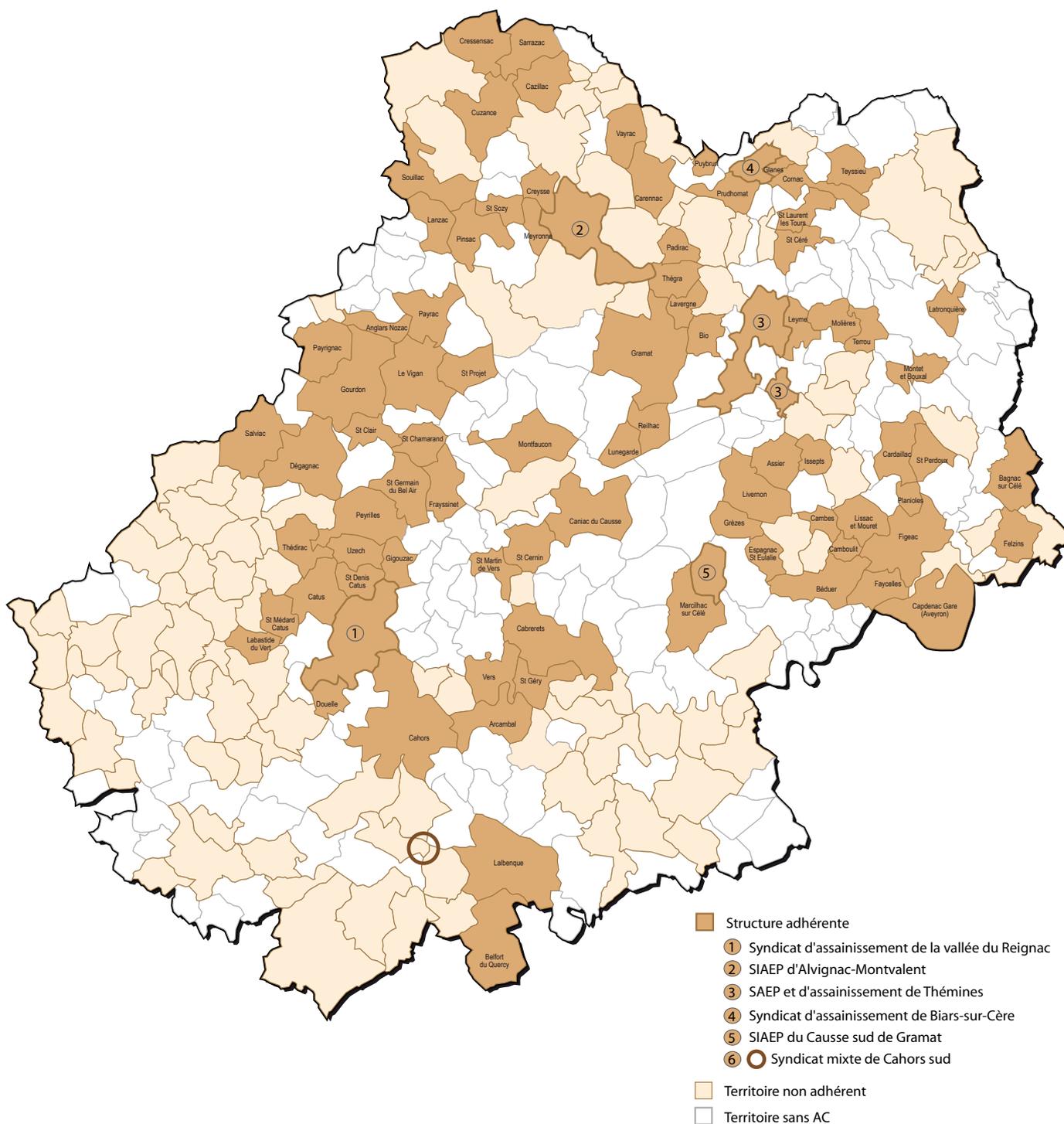
Leur mise en conformité a été entreprise en 2013 pour les 4 plus importantes (Douelle, Puybrun, Saint-Germain-du-Bel-Air, Cardaillac).

Dans l'attente de la finalisation complète des régularisations administratives, les conditions d'élimination ont fait l'objet d'un encadrement (analyses, suivi des épandages...) permettant d'assurer des pratiques compatibles avec la protection de l'environnement.

Sur le département, de même qu'au niveau national, la valorisation de ce déchet à forte composante organique, est très largement prépondérante, notamment via les filières épandage et compostage.



# ADHÉSIONS



Au 31 décembre 2013, 87 collectivités sont adhérentes du SYDED (81 communes et 6 syndicats) représentant potentiellement 107 stations d'épuration, auxquelles il faut ajouter 6 collectivités (29 stations d'épuration) pour lesquelles a été maintenue l'assistance technique à l'épandage dans l'attente du renouvellement de leur contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Certaines collectivités disposant de step qui ne produiront pas de boues avant plusieurs années (filtres plantés de roseaux, lagunage...) ont volontairement différé leur adhésion.

En 2013, 56 adhérents du SYDED ont eu des boues à traiter par :

- épandage pour 40 stations d'épuration appartenant à 21 collectivités adhérentes du SYDED,
- dépotage sur une autre installation pour 10 stations d'épuration appartenant à 10 collectivités adhérentes,
- compostage pour 7 stations d'épuration appartenant à 7 collectivités adhérentes (dont 2 avec une filière mixte épandage),
- élimination spécifique pour 3 stations d'épuration appartenant à 3 collectivités adhérentes (dont 2 seulement pour partie de leur production).

# INTERVENTIONS

Cette seconde année de prise en charge complète de l'élimination des boues par tout mode a notamment été marquée par :

- la forte mobilisation en collaboration avec la Chambre d'agriculture du Lot sur la filière épandage : régularisation et actualisation des plans d'épandage, amélioration des documents règlementaires de suivi,
- la progression du nombre de lots de boues inaptes à l'épandage comme au compostage en raison de la non-conformité règlementaire de leur qualité (notamment dépassement de seuils sur cuivre, cadmium, fluoranthène),
- la mise en œuvre du curage de la lagune de Saint-Sozy avec recours à un prestataire spécialisé,
- l'information, via une réunion départementale, des prestataires d'épandage sur les contraintes règlementaires et le nouveau rôle joué par le SYDED.

## ■ LA FILIÈRE ÉPANDAGE

Sur le département, **55 stations d'épuration ont un plan d'épandage réglementaire** mis en œuvre par le SYDED avec le concours de la Chambre d'agriculture du Lot.

Bien qu'aucun nouveau dossier de déclaration n'ait été déposé, leur réalisation ou actualisation a été engagée pour 9 stations d'épuration : Aynac, Thémynes, Rudelle, Cardaillac, Gourdon Bléou et Combe Froide, Puybrun, Saint-Germain-du-Bel-Air et Bretenoux.

Au total, **209 analyses de boues** ont été effectuées sur l'année, dont 188 en routine et 21 suite à des problèmes spécifiques.

**6 572 m<sup>3</sup>** ont été épandus par 15 prestataires mandatés par le SYDED (producteur de boues) pour ses adhérents.

Par ailleurs, l'épandage de **2 362 m<sup>3</sup>** de boues a été suivi pour des collectivités en DSP (dans ce cas le SYDED n'est pas producteur de boues).

Ainsi, au total, un volume de **8 934 m<sup>3</sup>** de boues a été épandu sous la responsabilité totale ou partielle du SYDED pour 38 stations d'épuration.

Plusieurs interventions particulières ont été réalisées dont le curage de la lagune de Saint-Sozy avec le recrutement de prestataires spécialisés et le suivi complet du chantier (883 m<sup>3</sup>).

## ■ LES AUTRES FILIÈRES

Les interventions réalisées sont les suivantes :

### • Dépotage sur autre step :

Réalisation par des prestataires agréés, du transfert de **190,03 m<sup>3</sup> de boues** liquides de stations d'épuration de faible capacité, vers les stations d'épuration de Brive, Cahors, Figeac ou Gourdon.

### • Élimination en centre de traitement spécifique :

Plusieurs lots de boues non aptes à un retour au sol ont dû être éliminés en centre de traitement spécialisé pour 3 collectivités :

- Cahors : 407,09 tonnes de boues pâteuses
- Leyme : 224,23 tonnes de boues liquides
- Figeac : 29,88 tonnes de boues pâteuses

soit un total de **661,23 tonnes de produit brut**.

À noter que le SYDED a fourni au Conseil général du Lot des données sur les boues et sous-produits "assainissement", pour la révision du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, dont la finalisation est annoncée pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Enfin, le programme 2013 de transmission de données sur les épandages de boues contractualisé avec l'Agence de l'eau a pu être respecté.

## ■ LA FILIÈRE COMPOSTAGE

En l'absence d'une unité départementale de compostage des boues, le traitement par compostage a continué à s'effectuer dans le cadre de marchés sur trois sites externes au département.

Le SYDED a traité **3 490,52 tonnes de boues pâteuses** par compostage provenant de 7 stations d'épuration :

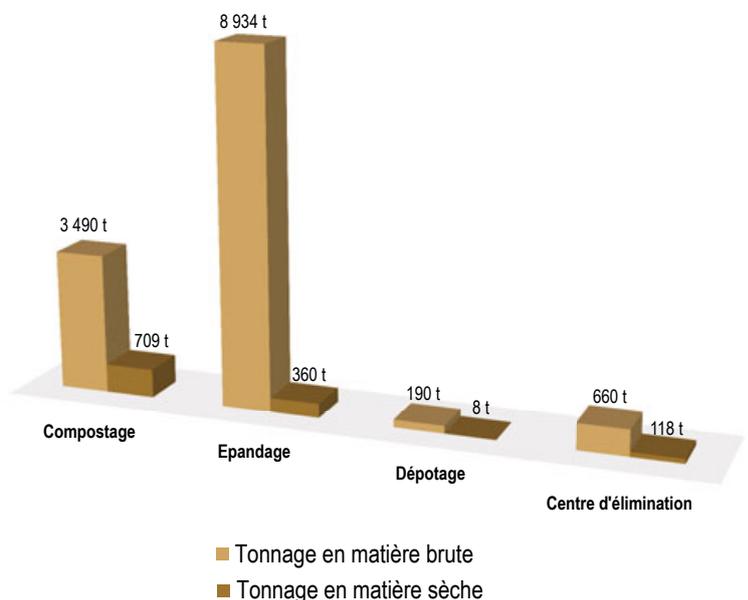
- Cahors : 1 548,58 tonnes
- Souillac : 102,36 tonnes
- Capdenac-Gare : 857,28 tonnes
- Bretenoux : 96,32 tonnes
- Figeac : 668,12 tonnes
- Catus : 8,12 tonnes
- Caillac : 209,74 tonnes



## ■ LE RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES BOUES TRAITÉES EN 2013

### Boues prises en charge :

13 275,5 tonnes de boues brutes, correspondant à environ 1 196 tonnes de matière sèche.



# PROJETS

## ■ LA FILIÈRE ÉPANDAGE

Poursuite de la régularisation des filières par épandage avec en respectant strictement les échéances de mises en demeure auxquelles le SYDED doit désormais répondre en lieu et place de ses adhérents.

Mise en place d'un logiciel métier pour la gestion des épandages qui sera acquis début 2014 et permettra la transmission aux services de l'État, des données concernant les épandages au format électronique.

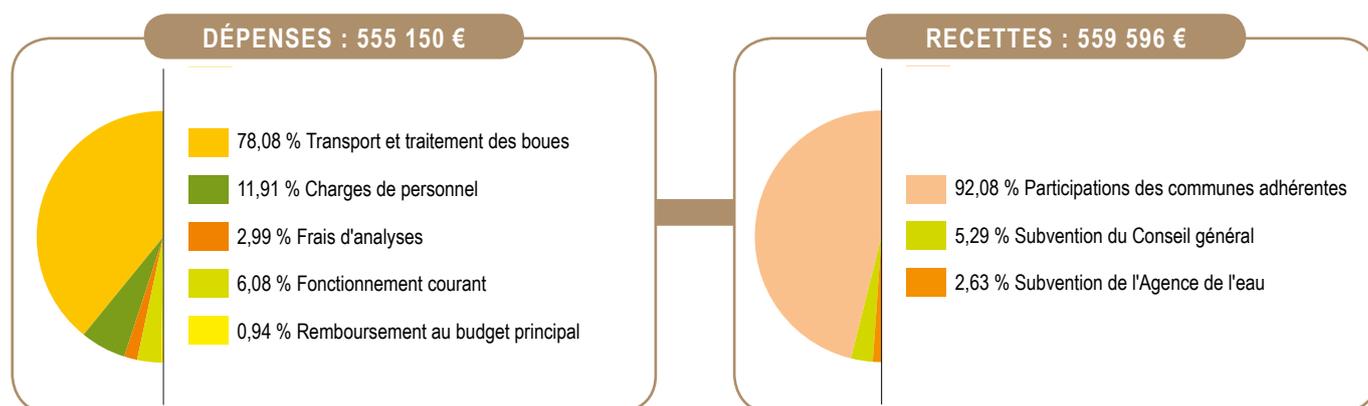
Lancement d'une étude spécifique sur les boues dont la qualité ne permet pas un retour au sol (par compostage ou épandage) afin de rechercher les raisons et les mesures à prendre pour éviter ces non-conformités, ainsi que les différentes filières d'élimination adaptées, notamment d'un point de vue financier.

## ■ LE PROJET D'UNITÉ DE COMPOSTAGE DE CATUS

Le démarrage de la construction de l'unité de compostage de Catus initialement prévue pour fin 2011 est toujours dans l'attente de l'arrêté préfectoral d'exploitation. Cependant une reconsidération de ce projet sera certainement à envisager notamment au vu :

- des tonnages réels à traiter beaucoup plus faibles que ceux initialement pris en compte,
- des résultats de l'étude sur la problématique des boues trop riches en cuivre,
- des orientations du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) en cours de finalisation par le Conseil général,
- de l'augmentation de l'offre en fertilisants de type compost issus de la valorisation de différents gisements de déchets organiques.

# FINANCEMENT



**Tarifs 2013 :**

Délibération du 20/12/2012 - Réf. 2012-CS5-144

## TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION

Cas général : minimum de facturation de 500,00 € HT			Tarifs H.T.
Épandage de boues liquides hors lagunes, y compris analyses et plan d'épandage	m <sup>3</sup>		13,50 €
Épandage de boues pâteuses hors lits de séchage ou filtres plantés de roseaux, y compris analyses et plan d'épandage	m <sup>3</sup>		20,00 €
Épandage de boues liquides de lagunes, y compris analyses curage et plan d'épandage	m <sup>3</sup>		26,50 €
Épandage de boues pâteuses de lits de séchage ou filtres plantés de roseaux, y compris analyses curage et plan d'épandage	tonne		53,00 €
Compostage de boues pâteuses, y compris analyses transport et frais de traitement	tonne		75,00 €
Dépotage de boues sur autre step, y compris analyses transport et frais de traitement	m <sup>3</sup>		97,00 €
Élimination exceptionnelle de boues inaptes au retour au sol	Coût réel de l'ensemble de l'opération, incluant le temps d'intervention du SYDED		
Cas particulier des collectivités ayant un contrat de Délégation de service public (DSP) en cours			Tarifs H.T.
Suivi annuel réglementaire de l'épandage	Step < 200 EH	Forfait pour 1 à 4 step (*)	1 600,00 €
	Step ≥ 200 et < 2 000 EH	Forfait pour 1 à 4 step (*)	2 400,00 €
	Step ≥ 2000 et ≤ 10 000 EH	Forfait pour 1 à 4 step (*)	4 000,00 €

(\*) : Forfait pour 1 à 4 step d'un même adhérent (pour les step de capacité équivalente ou inférieure)

# ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

## PRINCIPE

L'**animation territoriale** constitue le cœur de cette mission : le pilotage de la charte départementale de l'assainissement non collectif et celui des **travaux d'harmonisation** de l'intervention de chaque SPANC en sont les deux principales composantes.

## ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED du Lot intervient dans ce domaine pour le compte des **communes et groupements de communes gestionnaires** d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (**SPANC**). Ainsi, dans le cadre de la délégation que lui a confiée le Conseil général du Lot, le SYDED assure notamment :

- une assistance technique, administrative et juridique auprès des SPANC,
- la collecte et l'analyse des données départementales issues de l'activité des SPANC,
- une animation territoriale à l'échelle du département,
- une expertise spécialisée au bénéfice des SPANC et des différents acteurs territoriaux,
- la communication et la diffusion d'informations sur les actions menées dans ce domaine.



## ADHÉSIONS ET CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

24 SPANC dont 16 intercommunaux et 8 communaux sont présents sur le département.

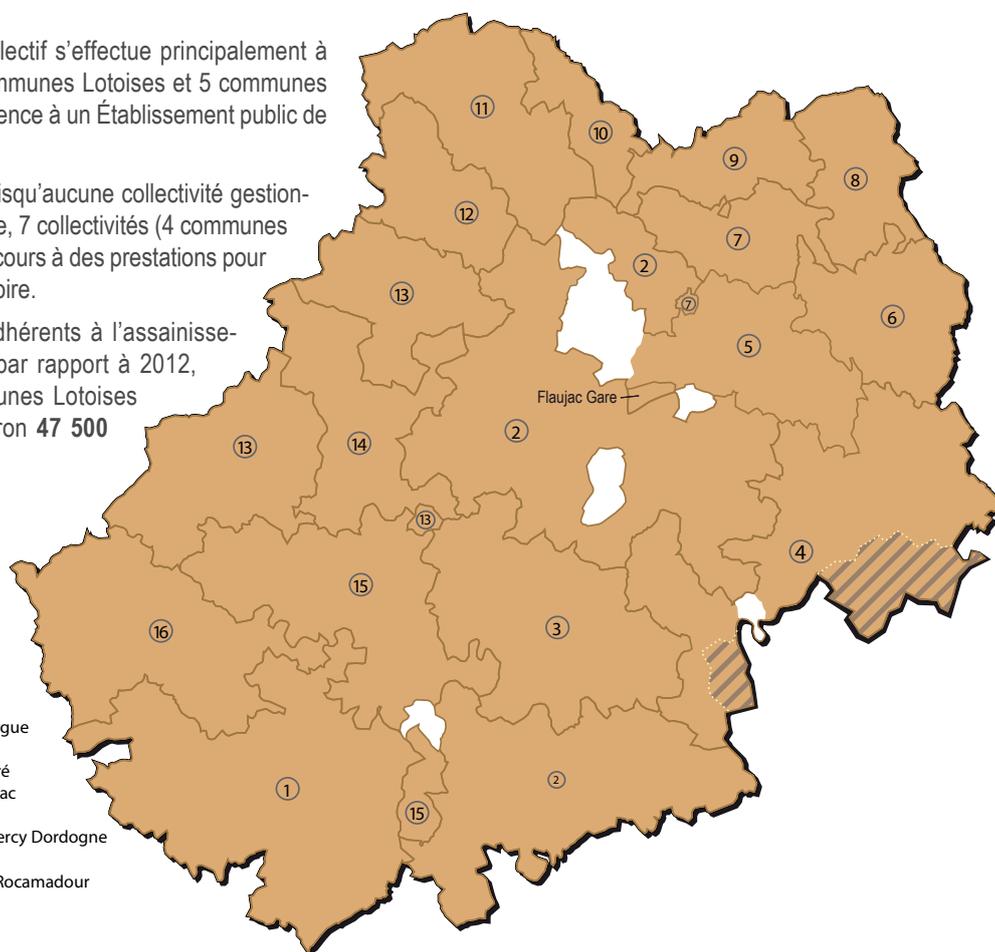
La gestion de l'assainissement non collectif s'effectue principalement à l'échelon intercommunal. Ainsi, 332 communes Lotoises et 5 communes Aveyronnaises ont transféré leur compétence à un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

La compétence est assurée en régie puisqu'aucune collectivité gestionnaire n'a délégué son SPANC. Par contre, 7 collectivités (4 communes et 3 communautés de communes) ont recours à des prestations pour la réalisation des contrôles sur leur territoire.

Au 31 décembre 2013, le nombre d'adhérents à l'assainissement non collectif demeure inchangé par rapport à 2012, soit 17 SPANC regroupant 333 communes Lotoises et 5 Aveyronnaises, représentant environ **47 500 installations**.

- Structure non adhérente
- Structure adhérente
- ▨ Communes adhérentes hors département

- SPANC
- 1 Syndicat assainissement du Quercy Blanc
  - 2 Parc naturel régional des Causses du Quercy
  - 3 Communautés de communes Lot-Célé
  - 4 Figeac communauté
  - 5 Communauté de communes Causse Ségala Limargue
  - 6 Communauté de communes du Haut Ségala
  - 7 Communauté de communes du Pays de Saint-Céré
  - 8 Communauté de communes du Pays de Sousceyrac
  - 9 Communauté de communes Cère et Dordogne
  - 10 Communauté de communes du Pays du Haut Quercy Dordogne
  - 11 Communauté de communes du Pays de Martel
  - 12 Communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour
  - 13 Syndicat Mixte du Pays de Gourdon
  - 14 Communauté de communes Quercy Bouriane
  - 15 Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
  - 16 AQUARESO



# INTERVENTIONS

## ■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE AUPRÈS DES SPANC

La veille technique, administrative et juridique est réalisée tout au long de l'année sur différents sujets en lien avec les récentes évolutions réglementaires. Elle est optimisée grâce à l'adhésion du SYDED à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ainsi qu'au Réseau IDEAL.

L'accompagnement des collectivités désirant s'engager dans une opération de travaux groupés de réhabilitation des installations ANC s'est poursuivi du fait notamment de l'évolution des critères d'éligibilité par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (réunions d'information, participation à des réunions publiques...).

Du matériel spécialisé permettant la localisation des ouvrages enterrés inaccessibles a également été mis à disposition des SPANC (76 jours de prêts).

Le développement d'un espace internet dédié aux structures gestionnaires de SPANC adhérentes a été engagé afin de favoriser la transmission d'informations.

## ■ LA RÉCOLTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES DÉPARTEMENTALES ISSUES DE L'ACTIVITÉ DES SPANC

L'ensemble des structures gestionnaires de SPANC a été interrogé sur l'activité de leur service. Ainsi après exploitation des données recueillies, il ressort qu'en 2013 :

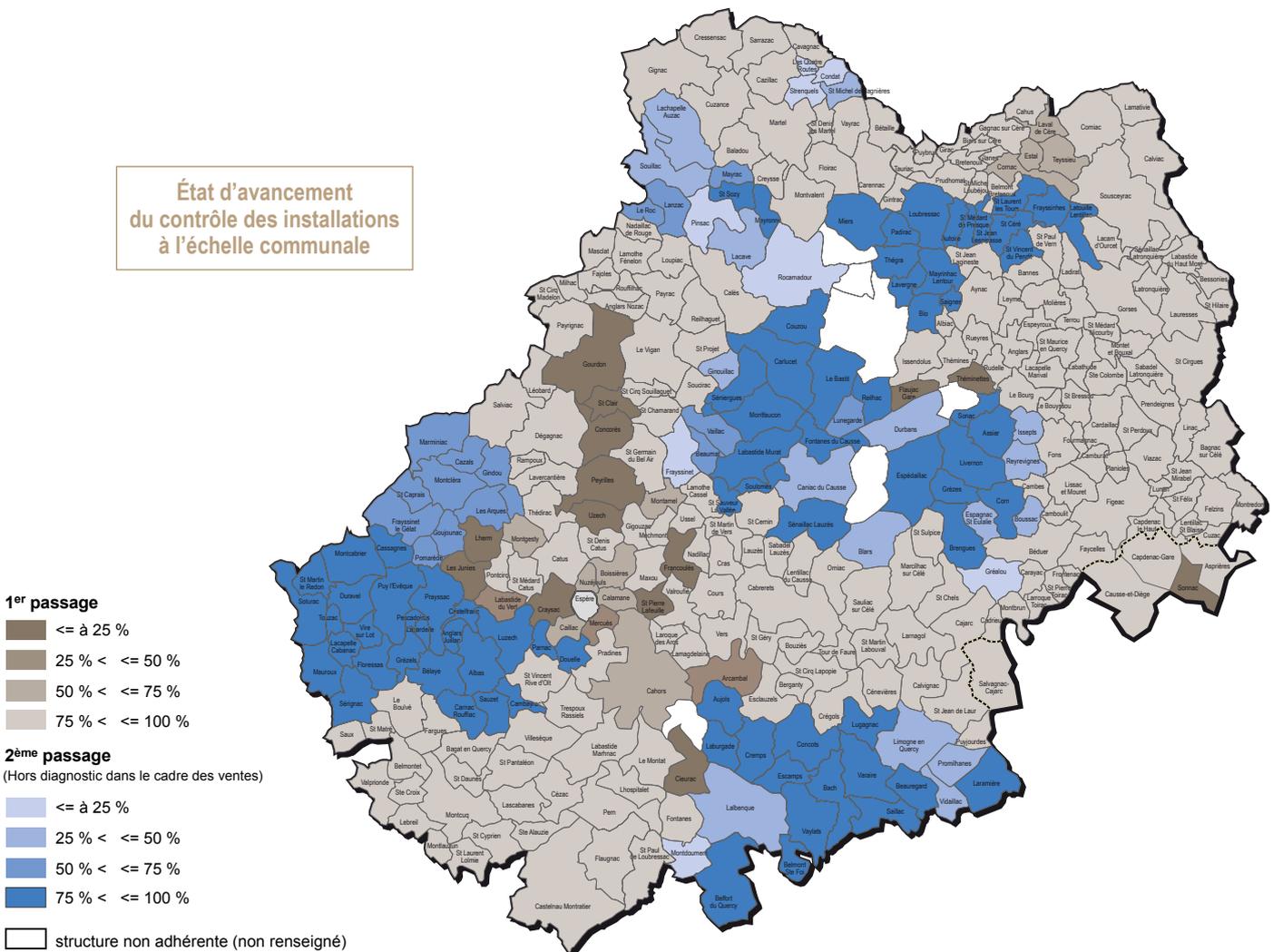
- Environ 1 100 contrôles de projets, 940 contrôles de travaux (dont 48 % correspondent à la réhabilitation d'installations déjà existantes) et 5 500 contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ont été réalisés par les SPANC du département.
- Par ailleurs, 80 % du parc des installations existantes a au moins été contrôlé une fois.

À noter que le nombre de contrôles annuel reste stable.

Au 31 décembre 2013 :

- 5 structures intercommunales n'ont toujours pas terminé le diagnostic initial malgré l'échéance réglementaire du 31 décembre 2012,
- 3 indiquent qu'elles auront terminé sous deux ans maximum et 2 autres ne peuvent fournir d'échéance.

En ce qui concerne l'établissement du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) : **12 SPANC** sur 17 l'ont réalisé en 2013.



## ■ L'ANIMATION DÉPARTEMENTALE

### • Travaux d'harmonisation :

L'année 2013 a permis de finaliser un modèle de Règlement de **service à usage départemental**. À cet effet et pour aboutir à un consensus, le SYDED s'est déplacé pour rencontrer la majorité des structures gestionnaires de SPANC afin de recenser leurs besoins et attentes. Suite à l'adoption du modèle de règlement par les délégués de l'assainissement non collectif, ce document est utilisable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### • Appui technique :

Cinq réunions de coordination et d'échange à l'intention du personnel technique des SPANC ont été organisées sur différents thèmes :

- mise en œuvre de la compétence entretien,
- évolution des modalités d'aides à la réhabilitation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- élaboration des avis techniques et recommandations de travaux,
- confection d'une fiche pour aider les usagers dans le choix de la filière la plus adaptée à leur situation particulière,
- présentation du nouveau DTU et du guide d'accompagnement des SPANC...

Sur l'année, un total de **9 000 fiches techniques et imprimés divers** (demandes d'installations...) ont été fournis aux différentes structures adhérentes.

### • Interventions spécifiques :

10 interventions de remplacement ont été réalisées lors des périodes de congés des techniciens de quelques structures gestionnaires de SPANC afin d'assurer une continuité du service.

### • Animation de la charte départementale :

Les réunions des comités de suivi des protocoles se sont déroulées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

Les protocoles "Installateur" et "Granulats assainissement" comptent respectivement 57 et 13 entreprises adhérentes.

Concernant la vidange des installations, la liste des entreprises agréées par la Préfecture du Lot et celles des départements limitrophes est mise à jour et diffusée dans le cadre de la charte.

### • Schéma directeur d'élimination des matières de vidanges

Le SYDED a été consulté dans le cadre du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Lot et a fourni des données concernant l'évaluation du gisement de matières de vidanges et des volumes collectés sur le département par les vidangeurs.

Suite à l'exploitation des bilans transmis par les professionnels aux services de l'État, le volume de matières de vidanges pompé sur le Lot s'élève à environ 6 500 m<sup>3</sup> en 2013.

### Par ailleurs, le SYDED a été sollicité sur la problématique ANC :

- pour les Plans Locaux d'Urbanisme,
- pour les études de faisabilité des projets d'assainissement collectif,
- pour la révision de zonages réglementaires d'assainissement (3 opérations).

## ■ L'EXPERTISE AUPRÈS DES ACTEURS DE L'ANC

Participation au Congrès de la FNCCR le 18 septembre à Montpellier :

- Intervention sur le thème : "Combien coûte un SPANC ?"

Participation à trois journées techniques de l'Association régionale des techniciens de l'assainissement non collectif sur le bassin Adour-Garonne (ARTANC) sur les thèmes suivants :

- la compétence entretien pour les SPANC et les modalités de traitement des matières de vidanges (2 jours),
- les modalités d'aide de l'Agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation des installations d'ANC et la mise en œuvre d'une charte avec les bureaux d'études concepteurs de filières d'ANC (1 jour).

Présence au groupe de travail national dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Assainissement Non Collectif (PANANC) afin de finaliser le guide d'accompagnement des SPANC et d'apporter des réponses aux questions fréquemment posées.

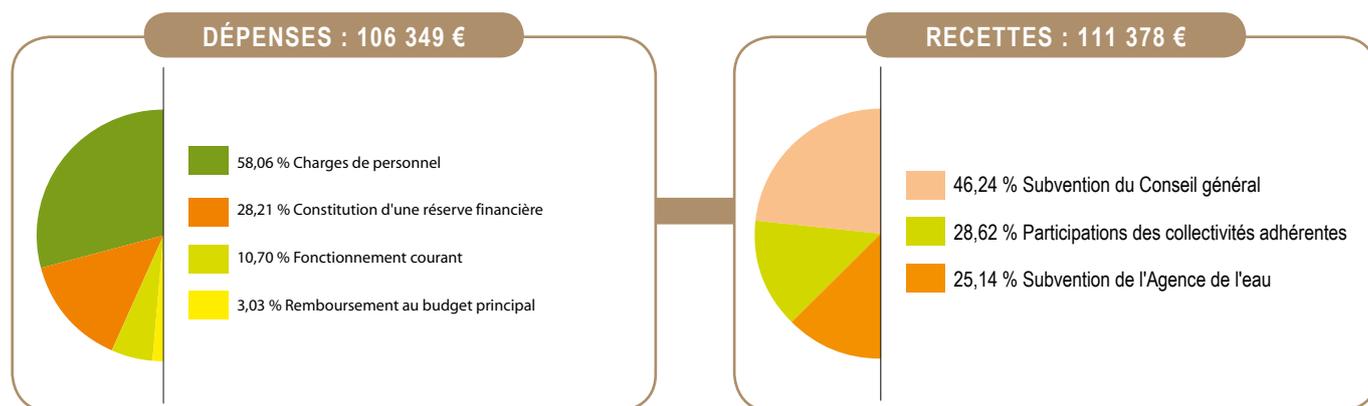
## ■ LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les informations présentes sur le site Internet du Conseil général ont été transférées avec mise à jour sur le site du SYDED à destination du grand public. On y retrouve désormais les informations d'ordre général et d'organisation locale en matière d'ANC ainsi que les différentes fiches techniques, imprimés et listes d'entreprises adhérentes à la charte départementale.

## PROJETS

- Poursuite de l'animation départementale dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'eau (assistance technique, administrative et juridique, collecte de données, animation territoriale...).
- Réalisation d'une étude sur les possibilités d'évolution des interventions des structures gestionnaires de SPANC du département afin d'harmoniser et renforcer le service à l'utilisateur ainsi que d'en limiter le coût.
- Finalisation d'une fiche d'aide au choix des filières d'ANC à destination des usagers.
- Ouverture de l'espace adhérent sur le site internet du SYDED.

## FINANCEMENT



### Tarifs 2013 :

Délibération du 20/12/2012 - Réf. 2012-CS5-144

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Participation des SPANC à l'animation départementale	Par installation	0,64 €
Interventions ponctuelles (tarifs doublés si installation de capacité > 20 EH)	Contrôle conception	Par installation 150,00 €
	Contrôle travaux	Par installation 100,00 €
	Diagnostic ou remplacement technicien	Par installation 75,00 €
Interventions spécifiques	Accompagnement opération de réhabilitation groupée	Tarif AMO AC
	Études particulières	Tarif AC



En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

---

# ACTIONS DE COMMUNICATION

## POUR LES SCOLAIRES

### Animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Réparties en deux séances sur deux demi-journées, elles sont réalisées uniquement à la demande des enseignants.

Cette opération de sensibilisation, dont les outils pédagogiques résultent d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires, se fait dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique du Lot. Ce dernier a été reconduit sur une nouvelle période de 3 ans.

→ 60 classes bénéficiaires - soit 1 310 enfants rencontrés

### Visites des bases de valorisation

Les visites des 3 centres de tri complètent de manière concrète les informations apportées lors des interventions en classe. La prise en charge des frais de transport pour les classes de CM a été maintenue. À cela, s'ajoutent des groupes de collégiens ou lycéens, mais aussi d'élus ou tout simplement de particuliers.

→ 87 visites - soit 1 960 visiteurs

### Nouvelle signalétique sur le circuit de visite du site de Figeac

Des panneaux illustrés ont été installés pour venir en appui aux explications des animateurs et, ainsi, mieux faire comprendre toutes les étapes de fonctionnement du centre de tri et des autres équipements implantés sur ce site (quai de transfert, plateforme de compostage, plateforme de valorisation du bois).



## POUR LES ÉLUS LOCAUX

### Espace adhérents

Pour faciliter la transmission d'informations entre le SYDED et ses adhérents, l'espace qui leur est réservé sur le site internet du SYDED a été revu afin d'améliorer son usage et ses fonctions.

Cet espace comporte une partie commune accessible à tous les adhérents, composée de deux sous-parties :

- une base documentaire générale (rapports annuels, délibérations, tarifs, Comités Syndicaux...),
- un agenda faisant apparaître la programmation des diverses réunions d'élus (Comité Syndical, collèges, commissions...).

Cette partie commune est complétée par des espaces déclinés par compétence et réservés uniquement aux adhérents correspondants.

Le système d'information par e-mailing (alerte sur les nouveautés mises en ligne, les dates de réunions...) permet une diffusion globale ou ciblée des éléments essentiels, sans avoir besoin de se connecter au site.



# ACTIONS DE COMMUNICATION

## POUR LE GRAND PUBLIC

### SYnergies : le journal d'information semestriel du SYDED (90 000 exemplaires)

Ce vecteur essentiel d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire. Les thématiques traitées dans le " dossier spécial " ont été :

- Bois-énergie, une solution locale et durable (janvier),
- La réduction des déchets : le Lot amplifie son engagement (juillet).

### Promotion du tri et de la réduction des déchets " hors foyer "

Le SYDED amplifie sa démarche de sensibilisation " éco-citoyenne " du public au-delà du cadre domestique.

Le nombre de conventions de partenariat établies avec des associations et des collectivités lors de manifestations culturelles, sportives ou commerciales est en forte progression.



La signalétique fournie lors du prêt de matériel pour le tri sélectif a été modifiée pour intégrer les nouvelles consignes de tri des emballages plastiques et, en même temps, améliorer sa lisibilité et faciliter son transport et sa mise en place.

### Participation à des manifestations publiques

Pour sensibiliser le public et/ou faire connaître ses activités, le SYDED a été présent sous différentes formes (stand / animation / jeux pédagogiques) sur toute une série de manifestations :

- Semaine Européenne du Développement Durable, Gourdon
- City Raid Andros, Cahors
- Journée sport/nature des collèges lotois, Catus
- Festival Ecaussystème, Gignac
- Stages rugby vacances, Souillac
- Foire exposition, Gourdon
- Fête de la science, Cahors
- Semaine de la réduction des déchets



### Perspectives pour l'année 2014

- Compte tenu de la modification des rythmes scolaires, le déroulement des animations et les outils pédagogiques devront être revus et adaptés.
- En parallèle, le travail pour la création d'un outil pédagogique sur l'eau potable sera finalisé.
- Le thème de la réduction des déchets restera une priorité, avec un accent plus particulièrement sur la lutte anti-gaspillage alimentaire.
- D'autre part, sur le plan interne, la charte graphique du SYDED sera déployée de manière formalisée.

# PRÉVENTION DES RISQUES

## SANTÉ – SÉCURITÉ : LA PRÉVENTION

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. À partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

### Le CHSCT

Les membres du CHSCT se sont réunis chaque trimestre sous la présidence de la Directrice en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité.

### L'Évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis plusieurs années d'une analyse afin d'identifier les situations dangereuses et mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, les évaluations sont mises à jour.

### La pénibilité au travail

Suite à la nouvelle réglementation sur les retraites, un accord d'entreprise a été signé afin de prévenir la pénibilité au travail.

Grâce à l'évaluation des risques professionnels et à des entretiens individuels, des facteurs de pénibilité ont été identifiés entre autres sur certains postes d'exploitation (chefs d'équipe, agents de tri et agents de pré-tri, agents d'alimentation et agents de presse) et des actions de prévention ont été définies.

Par ailleurs, des fiches individuelles visant à prévenir les expositions aux facteurs de pénibilité ont été rédigées pour chaque poste. Ces fiches sont diffusées aux agents ayant une ancienneté de plus de 6 mois lors de leur départ de la structure.

### L'ergonomie des postes

Comme la plupart des métiers dits de « travail à la chaîne », les cadences et la répétitivité des gestes peuvent entraîner pour les agents, au bout d'un certain temps, des troubles musculo-squelettiques (notamment des tendinites). Une démarche interne est engagée depuis de nombreuses années et des actions sont mises en place pour améliorer les conditions de travail.

### Le plan d'action sécurité

L'ensemble des actions de prévention est regroupé dans un plan d'action. Ces actions ont pour but de prévenir le risque d'accidents et de maladies professionnelles, mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutes les actions sont priorisées afin de les mettre en œuvre selon l'importance du risque à éviter.

### La formation des agents

La formation dispensée aux agents en matière de sécurité est une priorité. En plus de ses obligations légales, le SYDED a financé une part non négligeable de formations sur ses fonds propres. En 2013, 129 agents ont été formés à la sécurité (conduite d'engins en sécurité, habilitation électrique...).

### La communication

Flash sécurité, affiches, fiches prévention, consignes... sont autant de supports utilisés pour transmettre des informations et permettre une prise de conscience à la fois individuelle et collective sur les risques et leurs conséquences.

## ENVIRONNEMENT : LA MAÎTRISE DES IMPACTS

Le SYDED, acteur départemental important dans le domaine environnemental, se doit de minimiser au maximum son impact sur les milieux. Le Système de Management Environnemental (SME) mis en œuvre va au-delà du simple respect de la législation et impose l'aspect environnemental dans l'ensemble des missions menées.

Si aucun accident environnemental majeur n'est à déplorer en 2013, les déchetteries comptabilisent 12 incidents mineurs, principalement liés à des erreurs de manipulation de produits ou des fuites de véhicules de particuliers. Ces incidents ont été inscrits dans les registres environnementaux et ont été traités en interne. **Aucune conséquence environnementale n'a été constatée.**

Conformément à notre programme environnemental, de nombreuses actions planifiées ont été menées :

- **Développement de l'éco-exemplarité** dont l'objectif est de faire évoluer les comportements pour protéger l'environnement, par des gestes simples à pratiquer au travail comme au domicile. Différents thèmes ont pu ainsi être abordés tout au long de l'année comme l'optimisation du tri des déchets et du compostage collectif, la réduction de la consommation de l'eau ou de l'énergie, les déplacements écoresponsables. Quelques résultats obtenus :

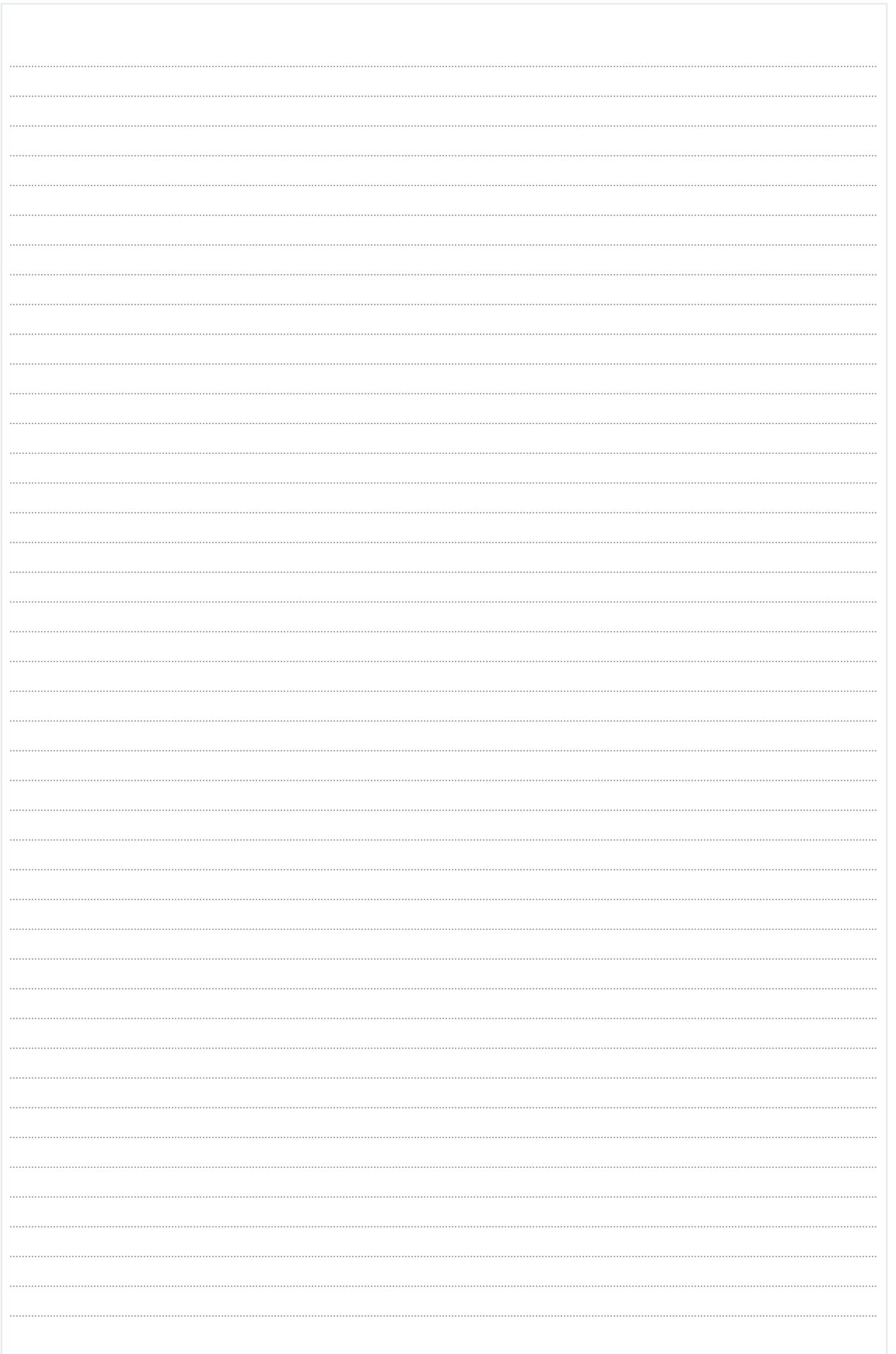
- 60 000 feuilles de papier économisées,
- Réduction de la consommation d'eau en 2013 de 120m<sup>3</sup> notamment grâce à la distribution de 375 buses à économies d'eau dont 100 installées au SYDED,

- Abandon de l'utilisation de désherbant chimique,
- Intégration d'une part de 10 % pour la prise en compte du développement durable dans nos critères d'attribution des marchés.
- **Poursuite de la mise à jour administrative des sites notamment des ISDI** (Installations de Stockage des Déchets Inertes).
- **Adaptation aux évolutions réglementaires**  
L'année 2013 a été marquée par des évolutions réglementaires impactant fortement les activités :
  - arrêtés spécifiques liés au stockage de combustible de bois, arrêtés encadrant l'activité des chaufferies,
  - procédures réglementaires d'instruction des services déconcentrés de l'État (Étude d'impact au cas par cas, réforme des procédures de défrichement, etc.).



Notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





# LEXIQUE

**Agence de l'eau** : établissement public de l'État qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

**ARTANC** : Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif.

**Autosurveillance** : dispositions prises par l'exploitant pour surveiller le fonctionnement et les performances de son système d'assainissement (réseau et station).

**Boues** : résidus du traitement des eaux usées, constitués pour l'essentiel d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

**Boues activées** : biomasse composée d'un mélange de micro-organismes responsables de l'épuration des eaux.

**Boues pâteuses** : boues qui ont une siccité (taux de matière sèche) comprise entre 10 et 25 %.

**Cahier de vie d'un système d'assainissement** : document qui reprend l'historique des différentes interventions, vérifications et mesures. Il reprend également les modalités d'exploitation et d'autosurveillance du système d'assainissement.

**Charte** : document qui formalise l'engagement volontaire des différents signataires.

**Compostage** : processus biologique de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénisé semblable à un terreau.

**Convention de raccordement** : document qui définit les obligations de moyens et de résultats pour le déversement au réseau d'assainissement d'eaux usées non domestiques.

**Dépotage des boues** : action de décharger des boues liquides transportées dans une citerne.

**Épandage** : pratique agricole qui vise à répandre sur une parcelle des fertilisants ou des amendements.

**Équivalent habitant (EH)** : quantité de pollution journalière théorique produite par un habitant.

1 EH = 150 litres d'eaux usées = 60 grammes de Demande Biochimique en Oxygène au bout de 5 jours (DBO5).

**Filtres plantés de roseaux** : filière de traitement des eaux usées qui met en jeu des micro-organismes fixés sur un massif filtrant constitué de gravier et de sable. Les roseaux créent des conditions de perméabilité et d'aération qui favorisent l'activité microbienne.

**FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)** : organe d'expression et d'échange des collectivités gestionnaires de services publics (dont l'assainissement collectif et non collectif), support technique et juridique pour la gestion des SPAC et des SPANC.

**Lits de séchage de boues plantés de roseaux** : ouvrage de déshydratation naturelle et de stockage des boues.

**Maître d'ouvrage** : propriétaire du système d'assainissement.

**Manuel d'autosurveillance** : document réglementaire établi par le maître d'ouvrage et décrivant les procédures de surveillance des ouvrages d'assainissement.

**Micropolluants** : substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose.

**Matières de vidange** : résidus issus des dispositifs d'assainissement non collectif.

**Mesure d'autosurveillance** : prélèvements, analyses et mesures de débits réalisés en entrée et sortie de station d'épuration durant une période de 24 heures.

**Plan d'épandage réglementaire** : document de synthèse déposé en Préfecture qui décrit les conditions de mise en œuvre et de surveillance de la valorisation agricole des boues.

**Réseau d'assainissement** : système de canalisations qui assure la collecte et le transport des eaux usées domestiques jusqu'à la station d'épuration.

**Réseau IDEAL (Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local)** : association de collectivités locales ayant vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités adhérentes.

**SATESE** : Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux.

**SPAC** : Service Public de l'Assainissement Collectif.

**SPANC** : Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

**Station d'épuration (step)** : installation de traitement des eaux usées qui permet de diminuer leur charge polluante pour les rendre compatibles avec le milieu naturel. Elle est constituée d'une succession d'ouvrages où l'eau est progressivement débarrassée de ses substances polluantes. La step rejette dans la nature une eau dépolluée, mais non potable.

**Système d'assainissement** : ensemble des ouvrages constituant le système de collecte et la station de traitement des eaux usées, et assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur.

